



# Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0  
Téléphone : 819 221-2839 - Télécopieur : 819 221-4039  
Courriel : [info@st-elie-de-caxton.ca](mailto:info@st-elie-de-caxton.ca) - Site Web : [www.st-elie-de-caxton.ca](http://www.st-elie-de-caxton.ca)

## Infolettre municipale d'avril 2018

### INFORMATIONS EN PROVENANCE DU MAIRE

#### Remplacement au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière

Suite au départ de Mme Manon Shallow le 6 avril dernier, le Conseil municipal a décidé de confier l'intérim du poste de Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la Municipalité à Mme Carolle Perron. En raison de sa vaste expérience en administration municipale et de sa connaissance particulière de Saint-Élie-de-Caxton pour avoir assumé l'intérim de ce poste pendant une année en 2016, nous pensons que Mme Perron sera un atout précieux pour nous aider à traverser cette période de transition. Nous savons qu'elle pourra compter sur le soutien de tout le personnel, de même que des membres du Conseil municipal pour mener à bien les dossiers de la Municipalité.

Au cours des prochains mois, un affichage sera fait pour combler le poste de façon permanente. Lors de sa séance régulière d'avril, le Conseil municipal en a profité pour remercier Mme Shallow pour tout le travail et les services rendus à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton au cours de la dernière année.

#### Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s

Le Conseil municipal a adopté le nouveau [Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élu\(e\)s de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton](#). On y retrouve les valeurs qui guident la conduite et la prise de décisions des élu(e)s : l'intégrité, la prudence pour l'intérêt public, le respect, la loyauté, l'équité et l'honneur.

Le Code couvre entre autres les situations de conflit d'intérêts, des dons et avantages reçus, de l'utilisation des ressources de la Municipalité, de la divulgation d'informations, des relations avec le employé(e)s et du respect des mécanismes de décisions.

#### Collaboration avec la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-l'Alliance - Communauté de Saint-Élie-de-Caxton

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, le Conseil municipal a accepté la demande d'aide financière de la Fabrique de la paroisse [Notre-Dame-de-l'Alliance](#) - Communauté de Saint-Élie-de-Caxton au montant de 10 000 \$. Cette contribution permet de conserver et d'entretenir les joyaux patrimoniaux de notre village. Plus spécifiquement, cette somme servira cette année à remplacer les fenêtres du presbytère qui datent de 1929. Cela permettra une économie appréciable des frais de chauffage, tout en donnant un cachet nouveau au restaurant Le Lutin Marmiton.

## **Eau potable**

Le Conseil municipal a adopté un [règlement d'emprunt au montant 1 062 400 \\$ dans le cadre des travaux du projet d'aqueduc du Domaine Ouellet](#) pour la mise en place d'un puits d'alimentation en eau potable. Cet emprunt sera remboursé en partie par la contribution de 873 428 \$ provenant du programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (2014-2018) qui nous avait été confirmée le 18 juillet 2014 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En ce qui concerne l'aqueduc du Domaine des Bouleaux blancs, plusieurs scénarios sont examinés présentement, notamment le dépôt d'un projet pour une demande de subvention dans le cadre des programmes gouvernementaux existant ou à venir.

## **Plan de partenariat pour la saison touristique 2018**

Notre industrie touristique offre un produit unique, apprécié et couru par des milliers de touristes chaque année. Ses retombées sont nombreuses : services municipaux, embauche d'étudiants, [boutique des Pèlerins](#), commerces, artistes et artisans. Certes, le tourisme est sans contredit un des moteurs économiques du village.

Suite à une des recommandations du rapport du consultant en tourisme en 2017, l'implication accrue des partenaires fait partie d'une stratégie gagnante. C'est dans ce contexte que notre service du tourisme a tenu récemment des rencontres de consultations pour élaborer un plan de partenariat afin d'accroître la visibilité de nos commerces et de nos artistes et artisans au cours de la prochaine saison touristique. Si vous êtes intéressé à faire partie de ce plan, je vous invite à contacter la directrice du tourisme, Mme Martine Painchaud, 819 221-2839, poste 2905, [directiontourisme@st-elie-de-caxton.ca](mailto:directiontourisme@st-elie-de-caxton.ca).

## **Grande tablée du 24 juin**

Comme c'est le cas depuis deux ans, nous aurons la chance de célébrer, le dimanche 24 juin, la Fête nationale du Québec à Saint-Élie-de-Caxton en prenant un repas collectif sur la rue Principale. En effet, le groupe de Vélo Saint-Élie, qui s'occupe aussi de la Petite Fête du début septembre, prendra en charge l'organisation de cette grande tablée.

À l'exemple des deux années précédentes, le Conseil municipal a décidé de verser une subvention au montant de 1 500 \$ pour soutenir cette initiative qui profite à toute la population et à nos invité(e)s. Si vous avez le goût de faire un peu de bénévolat pour aider à l'organisation de cette belle activité, n'hésitez pas à contacter Christina Béland, 819 698-5166. MERCI.

## **Projet de Parc Nature et Culture**

Suite à d'autres questions qui nous ont été posées, voici des précisions additionnelles sur le projet de Parc Nature et Culture.

*Est-ce que ce notre projet a des chances d'obtenir les subventions demandées ?*

RÉP. Oui. Même si on ne peut pas anticiper les décisions gouvernementales, car plusieurs facteurs entrent en ligne de compte, nous estimons que nos chances sont bonnes étant donné que le projet soumis s'inscrit en continuité des résultats obtenus au niveau de nos activités touristiques depuis plus de dix ans. En effet, notre projet de Parc Nature et Culture, en plus d'être

un équipement majeur pour notre usage, constituera un ajout à notre offre d'activités pour nos visiteurs et touristes. Si tout se déroule comme prévu, nous devrions commencer à avoir des réponses à partir du mois de mai. Nous vous rappelons que des demandes ont été soumises dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, auprès du ministère du Tourisme, ainsi que de Tourisme Mauricie dans l'Entente de partenariat régionale en tourisme (EPRT).

*Est-ce que notre projet de Parc Nature et Culture va s'intégrer à son environnement ?*

RÉP. Oui, c'est là une volonté affirmée. Étant voisin immédiat du terrain de la Fabrique et des aménagements existants, dont la montagne du Calvaire, il est certain que le Parc Nature et Culture sera développé en continuité et en harmonie avec ces acquis. D'ailleurs, lors d'une rencontre récente entre des représentants de la Municipalité et de la Fabrique, il a été convenu de travailler en étroite concertation en partageant l'objectif commun d'en faire un lieu prisé par toute la population de Saint-Élie-de-Caxton et nos visiteurs. À l'autre extrémité du Parc, il y aura aussi une continuité, minimalement un continuum visuel, qui s'étendra du Sentier botanique, en passant par le Garage de la culture et le Marché public le dimanche et à proximité de la nouvelle bibliothèque municipale, si ce projet se réalise aussi.

*Qui pourra faire des prestations artistiques dans le « kiosque-agora-préau » (concept à définir) ?*

RÉP. Il est clair pour nous que les spectacles qui seront produits dans le « kiosque-agora-préau », qui se dérouleront principalement en après-midi ou en début de soirée (de clarté), seront offerts en priorité par des artistes et des artisan(e)s de Saint-Élie-de-Caxton et de la région. Tous les types d'expression : pièce de théâtre, chorale, animations pour enfants, conférences, etc., seront mis en valeur. Faire connaître et reconnaître nos talents locaux sera certainement un des objectifs poursuivis. D'ailleurs, selon un relevé récent, il y aurait environ 80 artistes, artisan(e)s et collaborateurs impliqués dans la culture à Saint-Élie-de-Caxton. Nous sommes sûrement en mesure de développer et présenter le volet « culture » de ce Parc d'une façon originale typiquement caxtonnienne.

Si vous avez d'autres questions au sujet de ce projet, n'hésitez pas à nous en faire part.  
Merci

Robert Gauthier, maire

\*\*\*

## **INFORMATIONS EN PROVENANCE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

### **Programme de soutien financier pour l'utilisation de couches réutilisables**

Le [programme de soutien financier pour l'utilisation de couches réutilisables](#), en vigueur depuis juin 2013, avait besoin d'une mise à jour pour répondre adéquatement aux réalités de 2018. De plus, ce programme répond à un besoin de plusieurs familles.

Applicable à partir d'aujourd'hui, le montant alloué à titre de subvention est majoré à 125 \$ par enfant. Les autres clauses demeurent inchangées. Le formulaire de demande de subvention est disponible auprès du secrétariat municipal ou sur le [site Web municipal](#).

L'utilisation des couches réutilisables permet le désengorgement des sites d'enfouissement et réalise une économie considérable pour les contribuables considérant les coûts d'enfouissement des déchets.

Francine Buisson, conseillère municipale

### **Programme Intégré d'Équilibre Dynamique (P.I.E.D.)**

Vous avez 60 ans ou plus ? Vous souhaitez améliorer votre condition physique et prévenir les chutes ? Le programme P.I.E.D. est pour vous !

Grâce à ce programme de 12 semaines, vous pourrez bénéficier de séances d'exercices en groupe, d'un programme d'entraînement à domicile, de capsules d'informations pertinentes et de moyens pour rester actifs et autonomes. Le tout est encadré par un professionnel de la physiothérapie et c'est gratuit !

[Lire la Nouvelle à ce sujet sur notre site Web](#)

Inscrivez-vous dès maintenant !

Offert à Saint-Élie-de-Caxton **le mercredi et le vendredi à 10 h**

Début du programme : 12 septembre 2018

Informations et inscriptions : Contactez le Service de prévention des chutes, 819-536-7500, poste 8648.

Pour information locale, contactez Francine Buisson par courriel [buissonnf@cgocable.ca](mailto:buissonnf@cgocable.ca) ou téléphone 819 221-5678.

### **Entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie**

Suite à la démission de M. Maurice Isabelle du Chenil Les 3X reçue le 9 octobre dernier, nous avons signé une entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie (SPA Mauricie) pour faire respecter la réglementation concernant les chiens sur le territoire de la municipalité et la vente des médailles. Maintenant, les chats seront réglementés au même titre que les chiens.

À la SPA, un animal sur trois provient de territoires non desservis par leur service. De ces animaux, quatre sur cinq sont des chats. Suite à ce constat, la SPA Mauricie a décidé de proposer ses services à l'ensemble des municipalités limitrophes ou de refuser les animaux errants qui proviendront de ces municipalités à partir de 2018, si aucune entente de service n'est intervenue pour prendre soin de ces animaux.

Les services offerts par la SPA Mauricie sont, entre autres, de recenser les chiens et les chats, leur fournir une médaille, d'assister les propriétaires lors de la perte d'un animal, de recevoir tout animal de compagnie vivant, errant ou mort et d'opérer un service d'urgence 24 heures par jours/7 jours par semaine. La mise en adoption peut se faire suite à un examen vétérinaire complet (vaccination, stérilisation, etc.). Les frais annuels des licences sont de 25 \$, pour un chien ou un chat stérilisé et de 35 \$ pour un chien ou un chat non stérilisé.

Christina Béland, conseillère municipale

## **Camp de jour - Été 2018**

Un camp de jour est offert aux enfants de 5 à 11 ans, **entre le 25 juin et le 17 août 2018**, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h avec possibilité de service de garde de 7 h à 8 h 30 et de 16 h à 17 h 30.

Madame Emilie Dallaire sera à nouveau coordonnatrice du camp de jour en 2018. Les données concernant la période d'inscription, la durée du camp, la programmation, les coûts, les formulaires et autres informations seront [en ligne sous peu](#).

Francine Buisson, conseillère municipale

## **Offre d'emploi - Brigadier scolaire**

### **Sommaire de la fonction**

Le brigadier scolaire surveille les écoliers pour l'aller et pour le retour de l'école afin de prévenir les accidents de circulation. Il assure la sécurité des écoliers, les informe et les renseigne sur les règles de sécurité. Il regroupe les enfants, arrête la circulation de façon sécuritaire. Il est prêt à faire face aux urgences et aux situations particulières.

### **Nature du poste offert**

- Horaire coupé (4 périodes de 10 minutes) :
  - de 7 h 30 à 7 h 40
  - de 11 h 10 à 11 h 20
  - de 12 h 35 à 12 h 45
  - de 14 h 50 à 15 h
- Travail durant les jours d'école
- Poste non syndiqué

### **Exigences du poste**

- Disponibilité complète à raison de 5 jours par semaine durant l'année scolaire
- Enquête de sécurité : avoir un dossier criminel vierge
- Formation
- Bonne humeur et diplomatie
- Être prêt à travailler à l'extérieur, beau temps, mauvais temps
- Être à l'aise en présence d'élèves

### **Habilités reliées à la fonction**

- Être responsable, assidu et ponctuel
- Être vigilant et posséder un bon jugement

### **Conditions de travail**

- Rémunération : À déterminer
- Équipement fourni : Veste de sécurité, panneau d'arrêt, imperméable, bottes de pluie, sifflet et semelles antidérapantes
- Transport : Aux frais du brigadier

Si vous répondez aux critères et que vous êtes intéressé par [cet emploi](#) et que la sécurité des écoliers vous tient à coeur, veuillez envoyer votre curriculum vitae en mentionnant « Brigadier scolaire » à [direction@st-elie-de-caxton.ca](mailto:direction@st-elie-de-caxton.ca) ou par la poste A/S Directrice générale, 52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, G0X 2N0 **dès maintenant**.

François Beaudry, conseiller municipal

### **Assemblée publique de consultation concernant l'adoption de projets de règlements**

Lors de sa séance publique du 9 avril, le Conseil municipal a adopté plusieurs projets de règlements visant à apporter des modifications au plan d'urbanisme, aux règlements de zonage, de construction et de lotissement ainsi qu'au règlement portant sur les usages conditionnels. Ces modifications sont rendues nécessaires afin de permettre la réalisation de nouveaux projets et d'assurer une concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Maskinongé.

Avant de procéder à l'adoption d'un second projet de règlement en mai prochain, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **30 avril à 19 h au Centre communautaire** de Saint-Élie-de-Caxton.

Lors de cette rencontre, les citoyen(ne)s seront informés des différentes modifications apportées à la réglementation d'urbanisme, des raisons qui justifient ces modifications et des effets de celles-ci une fois qu'elles auront été adoptées.

Lors de l'assemblée publique de consultation, les citoyen(ne)s auront le loisir de poser des questions et de formuler des avis et des commentaires sur les modifications apportées à la réglementation municipale. Lors de sa séance publique du 7 mai, le conseil adoptera un second projet de règlement révisé à la lumière des avis et commentaires formulés par les citoyen(ne)s lors de l'assemblée publique.

Enfin, le 4 juin prochain, le Conseil municipal procédera, lors de sa séance ordinaire, à l'adoption finale des différents règlements.

Christina Béland, conseillère municipale  
Jacques Defoy, conseiller municipal

\*\*\*

### **AUTRES INFORMATIONS**

#### **Composter, une tonne d'avantages**

Le compostage vous procure un terreau fertile à moindre coût, réduit les frais et l'utilisation d'engrais chimiques, améliore la structure du sol, rend le désherbage plus facile et diminue de 40% le volume de déchets. Procurez-vous le guide du compostage sur le site de Recyc-Québec : [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca).

## **Le programme Allocation-logement du gouvernement du Québec**

Ce programme est une initiative régionale portée par le Consortium en développement social de la Mauricie afin de faire connaître le [programme Allocation-logement du gouvernement du Québec](#) auprès de la population. [Voir une vidéo sur le sujet](#)

Consacrez-vous 30 % ou plus de votre revenu aux dépenses liées au logement ? (loyer, électricité, chauffage)

Si vous êtes locataire, propriétaire ou en chambre, vous avez peut-être droit à un soutien financier provenant du programme Allocation-logement du gouvernement du Québec.

Recevez jusqu'à 80 \$ par mois !

Dans Maskinongé, environ 1125 familles et ménages qui pourraient bénéficier de ce programme.

Les étapes pour demander l'Allocation-logement si vous n'avez pas Internet:

- **Téléphoner sans frais** à Revenu Québec au 1 855 291-6467 (option 3). Demander le formulaire.
- **Avoir les documents exigés** : déclaration de revenu, bail, factures d'électricité, de chauffage, d'impôt foncier, etc.
- **Retourner le formulaire** par la poste. Inscription en tout temps.

## **Offre d'emploi - Pompiers à temps partiel sur appel**

Des postes de pompiers à temps partiel sur appel sont à combler.

Sous l'autorité du **directeur de la sécurité incendie et de ses adjoints**, les titulaires des postes seront appelés à intervenir lors des situations d'urgence sur notre territoire ainsi que celui des villes avoisinantes requérant notre aide.

### **Tâches**

- Exécute des activités de lutte contre les incendies;
- Répond aux appels d'urgence, des opérations de sauvetage et de secours d'urgence;
- Entretien des véhicules, des équipements, des biens et des installations;
- Effectue des visites de prévention résidentielle;
- Participe aux activités relatives au programme régional sur la sensibilisation et l'éducation du public;
- Participe aux pratiques et entraînements du Service incendie.

### **Profil des qualifications**

#### **Formation**

- Détenir une diplôme d'études secondaires, une attestation ou l'équivalent;
- S'engager à suivre la formation selon les modalités et les délais par le Service et conformément au règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de

sécurité incendie municipal ou posséder une formation « Pompier 1 » de l'École nationale des pompiers du Québec;

- Une formation déjà complétée pour exercer comme pompier sera considérée comme un atout.

#### **Autres**

- Être âgé de 18 ans et plus et, à l'embauche, avoir son lieu de résidence principale dans les limites de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton;
- Détenir un permis de conduire valide et s'engager à acquérir la classe 4A;
- Les frais pour l'obtention des prérequis à l'embauche sont à la charge du candidat;
- Être en bonne condition physique et être disposé à se soumettre à un examen médical;
- Avoir une bonne résistance au stress;
- N'avoir aucun antécédent judiciaire relié à l'emploi.

#### **Conditions salariales**

Les conditions salariales seront établies selon la politique en vigueur.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir une lettre d'intention et leur curriculum vitae avec la mention « Offre d'emploi - Pompiers à temps partiel sur appel » par la poste à la Municipalité Saint-Élie-de-Caxton à l'attention du Service incendie, au 52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, Québec, G0X 2N0 ou par courriel à : [osst@sogetel.net](mailto:osst@sogetel.net)

#### **Statistiques du site Web municipal pour le mois de mars 2018**

Voici les statistiques du site Web municipal pour le mois de **mars 2018** :

- site municipal : 5 654 visites et 19 909 pages consultées
- site tourisme : 3 227 visites et 11 052 pages consultées

**Total des deux sites : 8 881 visites et 30 961 pages consultées**

À titre comparatif, au mois de **mars 2017** :

- site municipal : 4 033 visites et 16 591 pages consultées
- site tourisme : 1 367 visites et 5 605 pages consultées

**Total des deux sites : 5 400 visites et 22 196 pages consultées**

#### **Suivi des abandonnements à nos deux infolettres**

- 10 novembre 2017 : **276** abonnés à l'infolettre municipale et **938** abonnés à l'infolettre touristique
- 31 mars 2018 : **410** abonnés à l'infolettre municipale et **1 244** abonnés à l'infolettre touristique

#### **Consultez toutes nos infolettres sur le site Web municipal**

Vous retrouverez nos infolettres de l'année en cours au lien suivant : <http://www.st-elie-de-caxton.ca/notre-municipalite/communiques>.